

***La Cellule d'Ecoute d'Information et
d'Orientation des femmes et filles***

victimes de violences

Tél : 32 03 42

Mission :

Apporter l'appui nécessaire aux filles et aux femmes victimes de déni de droits et de violences en les informant sur leurs droits fondamentaux et en les orientant vers les institutions et services appropriés avec facilitation d'accès.

La cellule comprend :

- ❖ Une secrétaire
- ❖ Une section sociale
- ❖ Une section juridique
- ❖ Une section Santé chargée de l'accueil des femmes et des filles victimes de violences physiques.

***Une ONG pour
Une Femme Leader***



Organisation Bender Djedid

Pour le Développement Socio -Economique

Tel & fax +(253) 35.75.65 - BP: 876

Email: ongbenderdjedid@yahoo.fr

Réalisation et conception: ONG Bender Djedid

Date de publication *Mai 2010*

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

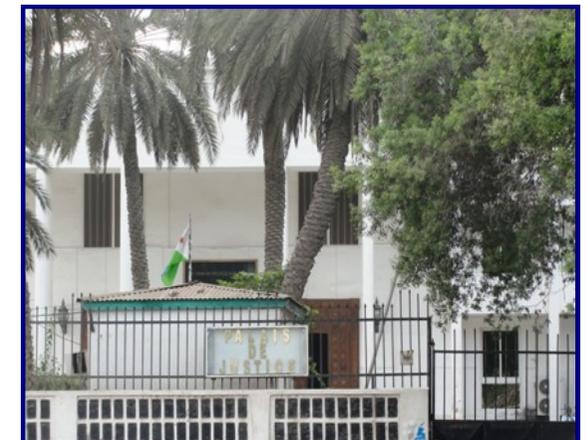


SIHA

Strategic Initiative for Women in the Horn of Africa



***Pour une Justice
accessible à la Femme vic-
time de Violences***



PALAIS DE JUSTICE

Les principales infractions dont les femmes peuvent être victime

- ❖ Violence conjugale
- ❖ Viol
- ❖ Violence volontaire
- ❖ Refus d'exécution judiciaire
- ❖ Autres délits

Les voies de recours

- ❖ Plainte adressée au service de la cellule d'écoute, d'information et de l'orientation de l'UNFD
- ❖ Plainte adressée au Commissariat de Police ou à la Brigade de la Gendarmerie.
- ❖ Plainte adressée au Procureur de la République.
- ❖ Plainte adressée au Préfet de Région (pour les femmes rurales)

Le Tribunal compétent

- ❖ Le tribunal du statut personnel en matière de divorce , de pension alimentaire, droit de visite...
- ❖ Le tribunal du droit commun en matière de violence ,refus d'exécution judiciaire et autres délits.



L'arsenal juridique

- ❖ Les instruments Internationaux Ratifiés
- ❖ La Constitution de 1992
- ❖ Le Code Pénal 1995
- ❖ Le Code de la Famille 2002



Les adresses utiles

En fonction de votre lieu d'habitation le plus proche, vous pouvez choisir :

Le Commissariat de Police, la Brigade de la Gendarmerie ou la Cellule d'écoute, d'information et d'orientation de l'UNFD

- ❖ 5^{ème} arrondissement (Hayableh, Wahlidaba, Barwako) - Tél : 36 20 39
- ❖ 4^{ème} arrondissement (Balbala « Adi ») Tél : 36 13 93
- ❖ 3^{ème} arrondissement (Ambouli, Q7 Bis, Cité Progrès) - Tel: 34.05.06
- ❖ 2^{ème} arrondissement (Q6, Q7, place Ali Sabieh, Avenue 26...) Tél : 35 08 32
- ❖ 1er Arrondissement (Einguella, Centre ville, Q1, Q2, Avenue 13, Cité Saoudienne) Tél : 35 13 24
- ❖ Commissariat Central (Héron, Plateau, Marabout) Tél : 35 11 71
- ❖ Brigade Djibouti -Nord (Centre ville) Tel: 32. 08 34
- ❖ Brigade d'Einguella (Cité Saoudienne, Einguella, Q1) Tel : 32 08 36
- ❖ Brigade 6/7 (Q6, Q7) - Tél : 32.08 .38
- ❖ Brigade 3/4/5 (Q3, Q4, Q5) - Tél : 32. 08. 37
- ❖ Brigade d'Ambouli (Q7 Bis, Cité Progrès) Tél : 34 02 25
- ❖ Brigade Cheik Moussa (Balbala, Cheik Moussa) Tél : 36.10 .03
- ❖ Brigade SRD (Compétence territoriale) Tél : 32.08.42